



La lettre de votre Administrateur EDF

Lettre n° 64

15 octobre 2018

ÉDITO

Le rebond des résultats 2018 se confirme pour le Groupe. Ils sont clairement tirés par l'activité en France avec une augmentation de la production nucléaire et hydraulique, ainsi que par des prix de marché en hausse. Cette tendance pourrait continuer sur 2019.

Aussi, après plusieurs années de contraintes portées par les salariés à qui l'on a demandé des efforts de productivité importants et imposé une modulation salariale historique, **il est temps de donner un signe en faveur de la reconnaissance des personnels** dans le Groupe.

EDF représente un atout pour la France dans la bataille du climat

Le gouvernement français doit publier la feuille de route énergétique des 10 années à venir (PPE). Celle-ci a été retardée, les arbitrages semblent difficiles.

Pourtant le gouvernement a clairement annoncé la priorité accordée à la lutte contre le réchauffement et le changement climatique. Dès lors, étant donné les enjeux impératifs pour respecter ces engagements et éviter un réchauffement de plus de deux degrés en 2050 à l'échelle planétaire, il ne faut pas se disperser...

D'une part, la priorité est de réduire les émissions de CO2 très rapidement.

En France, s'attaquer au mix de production qui est très peu carboné, ne devrait pas être une priorité. En effet, 93 % de la production d'électricité française est décarbonée. Ce qui n'est pas le cas de l'Allemagne qui produit encore 37 % de son électricité en 2017 à base de houille et de lignite. /...

Les solutions de nos pays voisins ne

sont donc pas transposables dans notre pays.

En France, les secteurs du transport et du bâtiment, gros émetteurs de CO2, doivent être traités prioritairement (ils représentent presque la moitié des émissions).

Le mix électrique français est au contraire une force pour la France, concourant très largement à l'atteinte des objectifs de maîtrise des émissions : Il peut permettre de baisser les niveaux d'émissions des autres secteurs en assurant le transfert d'usage, notamment dans la mobilité et le bâti, de solutions à base d'hydrocarbures vers des solutions électriques décarbonées.

D'autre part, si EDF doit continuer à investir dans les énergies renouvelables en prévision de l'augmentation des besoins en électricité, il ne peut se passer de son parc de production centralisée hydraulique et nucléaire.



Christian TAXIL

taxil.ca@gmail.com

+336 64 78 24 38

« La réglementation européenne actuelle est un « permis de polluer » qui va à l'encontre des objectifs de diminution des émissions. »

La fermeture anticipée des capacités de production décarbonée, aujourd'hui à coût de production bas, entraîne à la fois un accroissement des émissions de CO2 et un surcoût pour le consommateur.

Il faut rappeler que la politique de rachat éolien et solaire engendre 120 milliards de surcoûts jusqu'en 2044 avec un pic en 2022. Pour le consommateur, c'est 4 à 5 milliards annuels à supporter. Ainsi la CRE prévoit-elle en 2018

des surcoûts de 2,592 milliards d'euros pour le solaire photovoltaïque et de 1,513 milliards d'euros pour l'éolien, soit plus de 4 milliards d'euros représentant un coût d'environ 150 € par ménage français !

Le gouvernement doit s'appuyer sur les forces d'EDF, dont l'État est actionnaire à 83,7 %, et ne pas écouter les sirènes idéologiques. Ce serait par pur calcul politique, mais loin de l'intérêt général ou de celui du consommateur...

Prix du CO2 : une réponse pragmatique pour un défi mondial

Pour inciter à baisser les émissions du point de vue mondial, les solutions décarbonées doivent être plus rentables que celles qui polluent. Le coût du carbone est un très bon levier.

Pour contenir les 2 degrés d'augmentation à 2050, il suffirait de fixer le coût du CO2 mondial (estimé par la commission Stiglitz-Stern pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat) entre 40 à 80 \$ la tonne pour 2020, puis entre 80 à 100 \$ la tonne pour 2030.

Pourtant seuls 15 % des pays ont mis en place un tel mécanisme, mais toujours pas de manière suffisante.

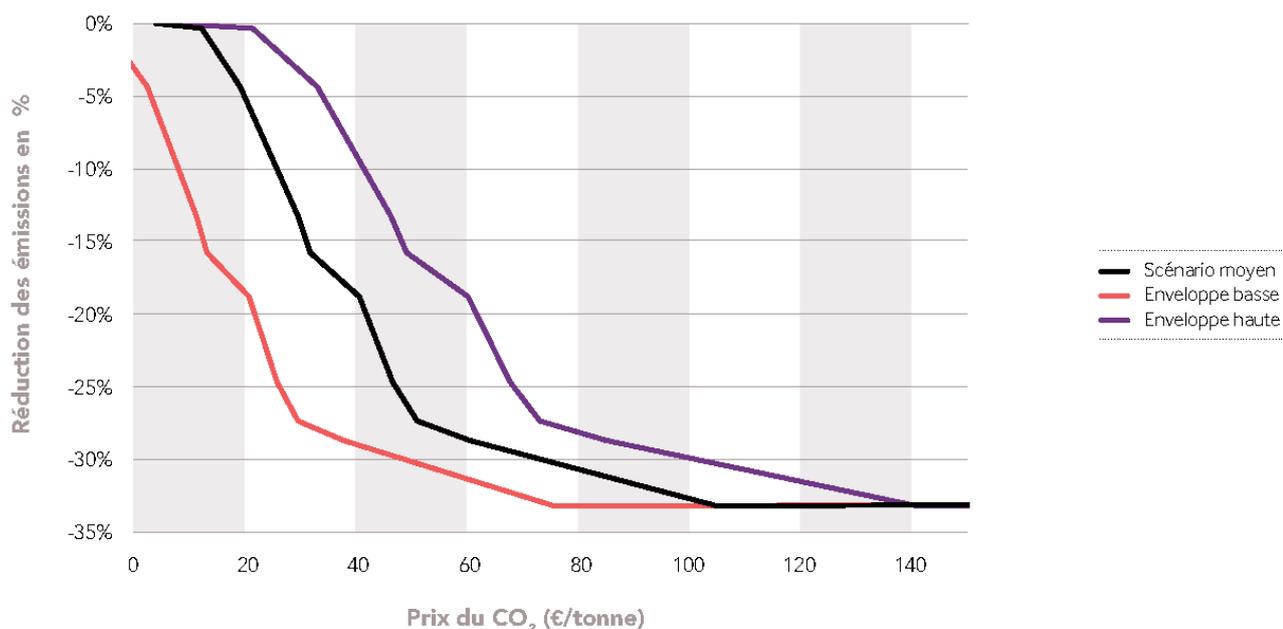
En Europe, la tonne de carbone se valorise actuellement à environ 18 € après avoir stagné entre 5 € à 7 € pendant 7 ans. Les pays pollueurs freinent, l'Allemagne en tête. Les mines et centrales à charbon y emploient 20 000 salariés. Mais, après l'augmentation des prix subie suite à l'abandon du nucléaire, c'est le charbon, pas cher, qui permet de maintenir un prix « acceptable » pour les ménages...

La réglementation européenne actuelle est donc un « permis de polluer » qui va à l'encontre des objectifs de diminution des émissions. L'Allemagne qui s'était engagée à réduire ses émissions de 40 % par rapport à 1990 d'ici 2020 a déjà reporté son objectif à 2030.

De plus, cette réglementation européenne a instauré des avantages à la production d'ENR seuls (prix d'achats, subventions, priorité d'accès...) décourageant tout autre investissement dans des moyens de production non émetteurs étant donné les prix de l'électricité. C'est donc un mécanisme pervers d'éviction qui s'est mis en œuvre favorisant, en parallèle de la montée en puissance des ENR, la production à base de charbon...

Il est temps aujourd'hui de mettre en cohérence les paroles et les actes des politiques de faire de la lutte contre le réchauffement et le dérèglement climatique un réel objectif prioritaire, et d'adapter en conséquence la réglementation.

L'étude RTE sur les impacts du coût du carbone dans le mix électrique européen montre qu'à partir d'un prix du CO2 à 30 € la tonne, les centrales à gaz commencent à devenir plus intéressantes qu'une partie de celles au charbon. Il faut un coût européen à 100 € la tonne pour que les solutions à base de charbon soient toutes moins rentables. Cela permet également le développement des ENR, des solutions de stockage et ouvre la voie au nouveau nucléaire si le travail d'optimisation des coûts porte ses fruits.



Evolution des émissions suivant coût du carbone
13 pays européens modélisés—RTE signal prix du CO₂

Sans attributions de subventions qui sus industriels, que d'inciter à la mobilité des effets pervers, il y aurait de la place pour un mix des énergies bas carbone.

Le prix du CO₂ a aussi d'autres vertus : il permet tant d'agir sur la rentabilité des investissements d'efficacité énergétique dans les bâtiments, les proces-

sus industriels, que d'inciter à la mobilité sans pétrole.

En conclusion, il serait temps d'ajuster les actes aux déclarations. Les gesticulations autour des enjeux climatiques peuvent ici trouver une réponse simple et efficace à la maille européenne.

Bon timing pour emprunter

Le Groupe a amélioré la structure de sa dette en profitant de taux intéressants sur les marchés US et en anticipant le refinancement d'une partie de ses obligations hybrides. C'est une bonne chose, car cela permet de donner un peu d'air sur la période 2020-2022 durant laquelle était prévu le remboursement des premières souches hybrides.

En revanche, si la tendance actuelle de remontée des taux se confirme, les charges de la dette vont peser très lourd.

Le modèle EDF en question

Les réflexions sur la structure d'EDF sont lancées au sein du gouvernement. Le ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, a néanmoins indiqué la semaine dernière que toutes les solutions étaient étudiées y compris le statu quo.

Pour certains, le découpage du groupe serait la panacée pour répondre aux besoins de financement du Groupe.

D'un côté le nucléaire renationalisé

fournissant ses électrons à prix régulé tel un mécanisme d'ARENH généralisé (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique); de l'autre les services, ENR, et réseaux qui obtiendraient ainsi des leviers financiers, par endettement, pour se développer.

Au-delà d'un jeu de construction extrêmement compliqué, n'y a-t-il pas d'autres solutions permettant le développement des entités du Groupe sans désintégrer ce dernier ?

« N'y a-t-il pas d'autres solutions permettant le développement des entités du Groupe sans désintégrer ce dernier ? »

Étudie-t-on les conséquences d'une ARENH évitant les effets perdant-perdant pour EDF ? La fin de l'ARENH qui n'a plus lieu d'être dans un marché concurrentiel avec désormais des acteurs majeurs qui ont les moyens de leur développement ? La mise en place d'un mécanisme transparent de lutte contre le réchauffement climatique (cf. Prix du CO2) permettant de rentabiliser de nouveau les investissements dans les énergies propres ?

EDF est une société rentable qui génère des profits. Elle est structurellement en cash-flow négatif après paiement des dividendes, car malgré les contraintes réglementaires pesant sur EDF dans un marché morose, la politique de dividendes imposée par l'actionnaire majoritaire n'a pas changé. C'est pourtant cette logique qu'il faut revoir.

La loi PACTE qui a été approuvée en première lecture à l'Assemblée nationale a ouvert le débat sur la responsabilité des acteurs économiques et sur la valorisation de celles et ceux qui contribuent à un développement plus durable. Les parlementaires ont institué la

notion de statut de société à mission. Est-ce que cela permettra d'offrir un cadre de gouvernance et de partage de valeur différenciant qui combine le but lucratif et la réalisation d'une mission spécifique portant sur des objectifs autres que financiers et monétaires ?

Dans le cas d'EDF, la modification de l'objet social pour y intégrer une mission d'atteinte des objectifs de la transition énergétique et de la société bas carbone, permettrait de servir l'intérêt de ses actionnaires autrement que par la seule distribution de dividendes en étant le bras armé de la lutte contre le réchauffement climatique en France.

En définitive, EDF retrouverait des moyens financiers et pourrait investir davantage dans les moyens de production décarbonée, avec un mix ENR et nucléaire, dans les services liés à l'énergie améliorant la performance énergétique et les économies d'énergies, dans les réseaux favorisant l'intégration des productions décentralisées, dans les solutions offrant un transfert d'usage se substituant aux hydrocarbures ou au charbon...



À lire pour aller plus loin...

Depuis plus de dix ans on assiste à une focalisation excessive sur les critères financiers à court terme, dans la gestion de nos entreprises, en France et en Europe. La tradition des directions d'entreprises soucieuses du long terme est mise à mal sous la pression de la mondialisation, des techniques comptables, des fonds de pension et des agences de notation.

La « Société à objet social étendu », Un nouveau statut pour l'entreprise Presses des Mines, 2015

A Votre Ecoute

Le Conseil d'administration d'EDF définit et veille à la mise en œuvre des grandes orientations dans les domaines stratégique, économique et industriel. Il vote le budget, le plan moyen terme, le plan stratégique, le contrat de service public, propose les dirigeants et fixe leur rémunération, autorise les opérations de croissance externe et supervise le processus d'audit et de contrôle interne.

Le Conseil d'administration est donc le lieu privilégié pour promouvoir le projet industriel et social auquel vous aspirez. En tant qu'administrateur salarié, je défends un modèle économique qui ne soit pas limité aux seuls critères financiers. J'ai à coeur de porter votre voix au plus haut niveau du Groupe EDF et de défendre sa pérennité sur le long terme.

N'hésitez donc pas à prendre contact avec moi pour me faire part de votre expérience, évoquer les sujets de stratégie qui vous préoccupent. Je suis à votre disposition.



Christian TAXIL

taxil.ca@gmail.com

+336 64 78 24 38